

Le bois d'oeuvre

ne n'est pas justifiable parce que, mesurée avec les chiffres et le tableau que je vous citais tout à l'heure, la demande excédentaire sur la production intérieure américaine justifie pleinement l'importation par les Américains du bois d'oeuvre canadien. Et c'est là-dessus que je veux insister pour corriger les erreurs de mon collègue du Bloc qui semblait avoir une toute autre vision qu'il aurait pu évidemment vérifier avec des chiffres qu'il a bien pris soin de ne pas citer, d'ailleurs.

Monsieur le Président, nous reconnaissons tous qu'il y a une erreur de parcours et il nous appartient de la corriger. Et ce gouvernement, notre gouvernement et le premier ministre vont intervenir.

[Traduction]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité d'ajouter mes commentaires à ce débat.

Comme nous le savons tous, l'industrie forestière est la plus importante au Canada. Elle emploie plus de 8 000 personnes dans tout le pays. Sa contribution au revenu national est de plus de 40 milliards de dollars par an, dont 20 milliards proviennent des ventes à l'étranger et favorisent à notre balance des paiements. Non seulement ça, l'industrie forestière regroupe 8 000 entreprises—petites et grandes—qui doivent leur existence à ses produits.

Depuis que mes collègues et moi participons à ce débat à la Chambre des communes, nous avons défini l'industrie comme se composant de quatre grands secteurs: les pâtes et papiers, le papier de qualité dont nous essayons actuellement d'accroître les ventes, le papier spécial pour la fabrication par exemple des boîtes de carton ondulé, etc., qui sont fabriquées dans des usines spécialisées dans chaque province, enfin le bois d'oeuvre résineux.

L'industrie du bois d'oeuvre est la cause de ce débat très spécial et également très important que nous tenons ce soir au nom de chaque ouvrier de scierie et de chaque scierie, depuis la côte de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. Cette industrie est capitale pour l'avenir. Elle est l'artère de notre économie. Si rien ne va plus dans cette industrie, rien ne va plus pour notre économie. Nous devons ce soir nous engager, sans aucun parti pris politique, à faire tout ce que nous pouvons pour assurer la viabilité de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Nous avons entendu réciter au cours de ce débat la liste des facteurs à l'origine de la terrible situation dans la-

quelle nous nous trouvons à ce stade de l'histoire du Canada. Je ne vais pas commencer à dire ce que nous aurions dû faire et ce que nous n'aurions pas dû faire.

• (2240)

Je dois dire que je suis d'accord avec le ministre pour dire que le problème auquel nous faisons face aujourd'hui n'est pas la conséquence directe de l'accord commercial conclu il y a environ un an et deux mois. Autrefois, nous avions un excellent commerce de bois d'oeuvre avec nos amis des États-Unis, et d'autres pays aussi, je dois dire. Si des différends surgissaient, ils étaient réglés par le GATT et au moyen de négociations entre les pays avec lesquels nous pouvions éprouver des difficultés, surtout les États-Unis.

Tout a très bien marché pendant plus d'une centaine d'années. En cas de différend, nous allions exposer notre cause au GATT, qui entendait notre point de vue et celui des États-Unis avant de rendre une décision que les deux pays acceptaient de respecter.

Avant 1986, il y avait trois différends. Les Américains, vos amis les Américains, prétendaient que notre industrie forestière, à cause de droits de coupe peu élevés, était injustement subventionnée. Ces différends ont été soumis au GATT. Chaque fois, après des dépenses de centaines de milliers de dollars, le GATT a tranché en faveur du Canada: il n'y avait de subventions injustes ni en Colombie-Britannique, ni en Alberta, ni en Ontario, ni dans aucune autre province. Nous avons donc gagné à trois occasions différentes avant 1986.

Que faisons-nous maintenant? Nous avons signé un protocole d'entente avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Cette question nous a préoccupés. Les États-Unis voulaient se présenter devant le GATT pour une quatrième fois parce qu'ils estimaient qu'il y avait une subvention déloyale. Nous avons décidé de ne pas nous battre et de conclure un protocole d'entente. Voilà la situation insensée où nous nous trouvons aujourd'hui en ayant signé un tel document, qui est maintenant inclus dans l'Accord de libre-échange. En l'incluant dans l'Accord de libre-échange, nous avons perdu le merveilleux mécanisme qui nous avait donné raison à trois occasions auparavant, et nous voilà obligés de recourir au mécanisme de règlement des différends prévu à l'article 18 de l'Accord de libre-échange.